



Union des Villes
et Communes
de Wallonie asbl

A.C. WAIMES
ENTRE LE
04 MAI 2022

**A l'attention du
Collège communal
place Baudouin 1
4950 WAIMES**

N°

Nos réf. : mda/mib/bdj

Annexe(s) : envoi via courriel

Namur, le 2 mai 2022

Madame, Monsieur le Bourgmestre,
Mesdames, Messieurs les Membres du Collège communal,

Concerne : Assemblée générale ordinaire – Mercredi 8 juin 2022

Nous avons l'honneur de vous inviter à l'Assemblée générale de notre Association, qui aura lieu le mercredi 8 juin prochain.

Cette année, nous sommes très heureux de pouvoir à nouveau vous accueillir en présentiel dans les locaux de l'IFAPME, Parc Crealys, Rue Saucin 70 à 5032 Gembloux (Les Isnes).

Déroulement

11H00 Accueil et cocktail dînatoire

12H30 Allocution d'Elio DI RUPO, Ministre-Président wallon

13H00 Allocution de Maxime DAYE, Président de l'Union des Villes et Communes de Wallonie

13H30 Débat avec la salle

14H00 Assemblée générale ordinaire

Rapport d'activités – Coup d'œil sur l'année communale 2021

Maxime DAYE, Président de l'Union des Villes et Communes de Wallonie

Approbation des comptes

- Comptes 2021

Présentation

Rapport du Commissaire (Thierry LEJUSTE, RSM, Réviseur d'entreprises)

- Décharge aux Administrateurs et au Commissaire

- Désignation d'un Réviseur d'entreprise en qualité de Commissaire pour les comptes 2022, 2023 et 2024

- Budget 2022

Remplacement d'Administrateurs

15H00 Discours de clôture par Christophe COLLIGNON, Ministre du Logement, des Pouvoirs locaux et de la Ville

Les documents nécessaires à la préparation de cette Assemblée générale vous ont été adressés par courriel en date du jeudi 28 avril dernier (mailing aux Bourgmestres et Directeurs généraux). Il s'agit de l'ordre du jour de l'Assemblée générale, du rapport d'activités 2021, des comptes 2021, d'une proposition de désignation d'un Réviseur, du budget 2022, ainsi que d'une proposition de remplacement d'administrateurs.

Délégué de votre commune

Vous avez désigné M. Daniel STOFFELS pour représenter votre commune à nos assemblées générales. Votre représentant est également invité par courrier séparé. Nous vous rappelons que, en vertu du Code des sociétés et des associations, **seul votre délégué a droit de vote** à l'Assemblée générale de l'UVCW.

Procédure d'inscription à l'Assemblée générale

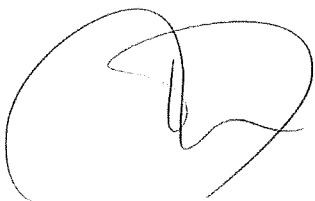
Votre délégué est invité à confirmer sa présence à l'Assemblée générale en s'inscrivant en ligne, **avant le lundi 30 mai prochain**, via l'adresse www.uvcw.be/ag

En tant que Bourgmestre, Echevin ou Président du CPAS (membres du collège), vous êtes cordialement **invités à assister à notre Assemblée générale**. Toutefois, si vous n'êtes pas le délégué de votre commune, vous assisterez **sans droit de vote**.

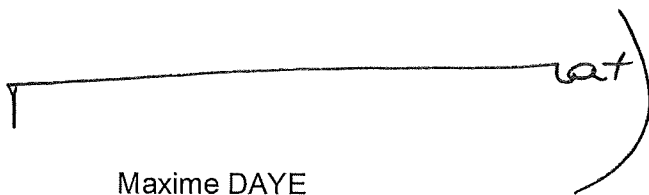
Pour la bonne organisation pratique de cette Assemblée générale, nous attirons votre attention sur ce qui suit :

- ❖ **L'inscription est gratuite mais obligatoire !**
- ❖ **Les inscriptions seront clôturées le lundi 30 mai (date limite).**

Comptant vivement sur votre présence, nous vous prions d'agréer, Madame, Monsieur le Bourgmestre, Mesdames, Messieurs les Membres du Collège communal, l'assurance de notre considération très distinguée.



Michèle BOVERIE
Secrétaire générale



Maxime DAYE
Président

Secrétaire générale : Michèle BOVERIE, tél. 0477 57 84 54, e-mail : michele.boverie@uvcw.be
Assistante de Direction : Bénédicte DUJARDIN, tél. 081 24 06 05, e-mail : benedicte.dujardin@uvcw.be